

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 11 décembre 2024 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Michel Bélisle et Jonathan Gamelin, sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 12

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-388

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 20 novembre 2024 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Augmentation salariale des conseillers municipaux et du maire, ainsi que pour les employés (es) - année 2025 ;
06. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
07. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil municipal 2025 ;
09. Autorisation de paiement à la firme Groupe TCJ dossier agrandissement de l'hôtel de ville et problématique en matière de relation de travail ;
10. Autorisation d'une banque d'heures à Infotech logiciel Sygem de 26 heures ;
11. Entente de location QUADIANT timbreuse contrat durée de 5 ans ;
12. MRC Nicolet-Yamaska, paiement de la quote-part de la municipalité pour l'année financière 2025 ;
13. Asphaltage & changement de ponceaux dans le rang Haut de la Rivière – Diminution du montant réservé 400 532,85 \$ pour l'année 2023-2024 ;
14. Autorisation de paiement à la firme Tiers Impartial Inc- Analyse d'une plainte de Harcèlement ;
15. Mandat à la firme juridique de la municipalité Therrien Couture Jolicoeur, S.E.N.C.R.L. – concernant la plainte déposée à la CNESST ; (reporté)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

16. Sûreté du Québec – paiement pour l'année financière 2025 ;

17. Octroi de contrat à M. Donald Boisclair pour le déneigement du chemin temporaire du rang de l'Île pour l'année 2024-2025 suite au glissement de terrain survenu le 1^{er} novembre 2022 ;

VOIRIE MUNICIPALE

18. Autorisation de paiement pour l'arpenteur-géomètre Auger Dubord, arpenteurs-géomètres inc. relativement au certificat de piquetage de la ruelle Rouillard ;
19. Octroi de contrat à Ferme F&Y (2013) inc. pour le fauchage des abords des routes 2025 ;
20. Octroi de contrat à Groupe 132 inc. – réparation têtes de puisard et pavage ;
21. Autorisation de paiement à groupe 132 inc. – réparation d'une fuite d'eau 106, rg petit-bois ;
22. Autorisation de paiement à Groupe 132 inc. – nettoyage de fossé ;

HYGIÈNE DU MILIEU

23. Mandat d'ingénierie Techni-Consultant inc. – Stratégie de gestion des actifs municipaux (PGA) en eau ;
24. Mandat à la firme Pluritec ltée – balancement hydraulique et études préparatoires ;
25. Autorisation de paiement à la firme Aqua Data – rinçage des bornes-incendies et du réseau municipal d'eau potable ;
26. Autorisation de paiement à CDTEC calibration inc. – étalonnage du détecteur de gaz portatif ;
27. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Collaborateurs externes- Programmation de la TECQ ;
28. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – assainissement des eaux usées du secteur ND projet TECQ ;
29. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – Assistance annuelle 2024 service de première ligne ;
30. Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant inc. – accompagnement de l'opérationnel aux étangs ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

31. Office d'habitation Nicolet-Yamaska – 2e et 3e budget révisé 2024 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

32. Octroi de contrat à Paysagement Précourt inc. – tonte de gazon saison 2025-2026-2027 ;
33. Demande d'aide financière Centre d'action bénévole budget 2025 ;
34. Demande d'aide financière Le lien maison de la Famille budget 2025 ;
35. Demande d'aide financière club FADOQ de Pierreville budget 2025 ;
36. Demande d'aide financière Maison des jeunes budget 2025 ;
37. Demande d'aide financière Cercle des fermières Saint-François-du-Lac budget 2025 ;
38. Journée de la persévérance scolaire 2025 – résolution d'appui ;
39. Embauche Noah Barbeau – entretien patinoire secteur Notre-Dame saison 2024-2025 ;
40. Autorisation de paiement Les constructions Sammax inc. – rénovation bâtiment des toilettes Parc Lafrenière ;
41. Demande de prêt pour une salle pour des cours de francisation ;
42. Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire

-
43. Affaires nouvelles
 44. Documents déposés
 45. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 46. Levée de l'assemblée.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 12 novembre 2024*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2024-12-389

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le
procès-verbal de la *séance ordinaire du 12 novembre 2024*.

**03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal
de la *séance extraordinaire du 20 novembre 2024*, la secrétaire
d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-390

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 20 novembre 2024*.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance
de la liste des comptes au 30 novembre 2024 ;

2024-12-391

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de prendre acte du
certificat de la secrétaire/commis-comptable à l’égard de la disponibilité
des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la
Municipalité de Pierreville, certifie qu’il y a des fonds disponibles au
budget de l’exercice financier 2024.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Conseil du mois de Décembre

ANNÉE 2024

Liste des comptes

Déboursés directs

1	10125	Annulé	- \$
2	10126	Graffik Art - Pierrepont R-2024-11-348	4 896,78 \$
3	10127	Guignolée de Pierreville - Don à la Guignolée 2024 R-2024-11-364	1 000,00 \$
4	10128	Ferme Le Petit Lard inc. - 1/6 versement déneigement des rues	46 445,59 \$
5	10129	Groupe 132 inc. - Asphaltage rue Rouillard, resurfaçage 3 puisards R-2024-11-352 R-2024-11-354	35 971,08 \$
6	10130	Éric Champagne Architecte inc. - HP Hôtel de ville (cahier de charges, devis, plan) R-2024-11-376	80 769,94 \$
7	10131	Guignolée de Pierreville - Remboursement du don de Donald Martel	500,00 \$
8	10132	Descôteaux André - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
9	10133	Beaulac Nicole - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
10	10134	Bélisle Michel - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
11	10135	Boisvert Lyne - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
12	10136	Gauthier Serge - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
13	10137	Vidal Maurice - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
14	10138	Traversy Nathalie - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	50,00 \$
15	10139	Loyer Kim - CCU 07-10-2024 Métal Pierreville	400,00 \$
16	10140	Technoscience Mauricie Centre-Du-Québec - Animation scientifique R-2024-11-323	431,65 \$
17	10141	Jimmy-Raymond Lacroix - Spectacle de Noël 2024 R-2024-11-366	1 600,00 \$

18	10142	Vaudreuil Sabrina - Dépenses de Noël	882,05 \$
Sous-total des factures déjà payées			173 247,09 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements novembre 2024	9,52 \$
2		Jérémie Bourbeau - Cellulaire juillet 2024	50,00 \$
Sous-total des factures déjà payées			59,52 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'octobre 2024	1 563,29 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du mois d'octobre 2024	4 062,12 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de novembre 2024	10 931,35 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de novembre 2024	5 269,51 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de novembre 2024	4 108,42 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de novembre 2024	18,34 \$
7		Télu Mobilité - Frais mensuel de la carte Sim pour panneau municipale	40,24 \$
8		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
9		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, SEAO, couteau, Cogeco, pochette cellulaire	665,90 \$
10		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Microsoft, SEAO, serrurier, Cogeco, repas formation, MELCCFP	3 137,63 \$
Sous-total des factures déjà payées			29 837,04 \$

Fournisseurs 2024

1	10143	Agritex - Boulon Flange, ampoule, chaine pour tracteur	155,83 \$
2	10144	Avensys - 25' tube de vinyle pour test d'eau usées	166,71 \$
3	10145	Buropro - Papeterie	445,58 \$
4	10146	Carrières PCM Inc. - Gravier 0 3/4" 28.38 tm	507,40 \$
5	10147	Dépanneur Pierreville - Essence camions	739,96 \$
6	10148	Entreprises M&G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur	73,49 \$
7	10149	Emco - Pièces pour aqueduc	2 151,07 \$
8	10150	Les Équipements Raydan - Scie à chaine 16"	319,56 \$
9	10151	Annulé	- \$
10	10152	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation octobre 2024	66,00 \$
11	10153	Solutions Municipales Ducharme - Relieur 4 anneaux	100,61 \$
12	10154	Garage Pierre Dufresne - Changement d'huile et rotation pneus	157,48 \$
13	10155	Les 2 Rives - Avis 258-2024	439,20 \$
14	10156	Eurofins Environex - Tests d'eau potable	624,89 \$
15	10156	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	933,03 \$
16	10157	Lachapelle Karine - Subvention équitation (Coralie Vincent)	195,70 \$
17	10158	Benoit Gagnon les Entreprises Normand Verville - Antirouille sur 3 véhicules	464,45 \$
18	10159	Petite-Caisse - Repas budget, eau, étai, déodorant	214,95 \$
19	10160	Marcel Bellavance - 3 courroies pour fournaise	31,01 \$
20	10161	Matériaux et surplus Lefebvre Inc. - Réfrigérateur	172,47 \$
21	10162	Mégaburo - Papeterie	51,90 \$
22	10163	Normand Bardier - Enlèvement des quais, transport de gravier	1 602,54 \$
23	10164	Patrick Morin - Vis à béton, antigel plomberie, attache câble, peinture, mamelon, coupleur	264,92 \$
24	10165	Régie IAEP Bas Saint-François - Acquisition d'immobilisation, consommation d'eau	26 895,38 \$
25	10166	RGMR Bas Saint-François - Collecte des feuilles, vignettes, 11/12 versement quote-part	23 218,07 \$
26	10167	Réseau Biblio - Reliure de livre	14,69 \$
27	10168	Rouillard & Frères (Métro) - Dîner pour bénévoles de la journée de Noël	94,80 \$
28	10169	ADN Communication - Alertes municipales novembre	442,97 \$
29	10170	Courchesne Tania - Subvention Hockey (Antoine et Liam Jutras)	275,00 \$
30	10171	Gamelin Yvon - 1/5 versement déneigement stationnement, 1/4 versement déneigement trottoir + neiges usées	4 094,94 \$
31	10172	Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. - Frais annuel pour central d'alarme	344,93 \$
32	10173	Précourt Jean - Hébergement et déplacement congrès	848,11 \$
33	10174	Centre de services scolaire de la Riveraine - Passage de la fibre optique au centre communautaire	233,90 \$
34	10175	Ferme Le Petit Lard inc. - 2/6 versement déneigement des rues	46 445,59 \$
Sous-total des factures à payer			66 341,54 \$

Total des factures du mois			269 485,19 \$
-----------------------------------	--	--	----------------------

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

05. AUGMENTATION SALARIALE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU MAIRE AINSI QUE POUR LES EMPLOYÉS (ES)- ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le salaire des conseillers municipaux et du maire ainsi que pour les employés de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'augmentation salariale tient compte de l'indice des prix à la consommation ;

CONSIDÉRANT QUE la probation de Mme Sabrina Vaudreuil se termine à la fin de décembre 2024 ;

2024-12-392

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir au maire de la Municipalité ainsi qu'aux conseillers une augmentation de salaire de 3 % pour l'année 2025 ;

ET d'offrir une augmentation de salaire de l'ordre de 3 % à tous les employés (es) municipaux pour l'année 2025 à l'exception de Madame Sabrina Vaudreuil, agente aux loisirs et à la vie communautaire qui recevra une augmentation de 8 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux ;

QUE ces augmentations entreront en vigueur dès janvier 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Rémunération de base-Élus » 02 110 00 131, « Allocation de dépenses-Élus » 02 110 00 133, « Salaire administration » 02 130 00 141, « Salaire – concierge HV » 02 190 00 143- « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141 - « Salaire adjoint voirie » 02 320 00 142 - « Salaire bibliothèque Pville » 02 702 30 141

06. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite de l'abrogation de la résolution 2023-12-428 ;

2024-12-393

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| 1. Voirie et travaux publics | : | L'ensemble du conseil |
| 2. Assainissement des eaux | : | L'ensemble du conseil |
| 3. Police | : | L'ensemble du conseil |
| 4. Loisirs | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Josée Bussières |

- 5. **Jeux d'eau** : L'ensemble du conseil
- 6. **Bibliothèque** : Nathalie Traversy
Josée Bussières
- 7. **Aménagement et urbanisme** : L'ensemble du conseil
- 8. **Finances** : L'ensemble du conseil
- 9. **Protection civile et assistance** : André Descôteaux, maire
Jonathan Gamelin (substitut)
- 10. **Centre communautaire** : L'ensemble du conseil
- 11. **Le personnel** : L'ensemble du conseil
- 12. **Comité des ressources humaines** : André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Marie-Pier Guévin-Michaud
Lyne Boisvert, CPA DG

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités ;

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

- 13. **O.M.H.P.** : Nathalie Traversy
Josée Bussières (substitut)
- 14. **C.R.S.B.P.** : Nathalie Traversy (répondant)
Chantal Bellamy (coordonnatrice)
Josée Bussières (substitut)
- 15. **Bougie bus** : Marie-Pier Guévin-Michaud
- 16. **Régie I.A.E.P. du Bas-St-François** : André Descôteaux
Nathalie Traversy
Michel Bélisle (substitut)
- 17. **Régie I.G.D. du Bas-St-François** : Jean Précourt
Michel Bélisle (substitut)
- 18. **Régie d'incendie Pierreville
Saint-François-du-Lac** : André Descôteaux
Marie-Pier Guévin-Michaud
- 19. **Bouées** : L'ensemble du conseil
- 20. **Vélo sur la rivière** : Nathalie Traversy
Jonathan Gamelin
- 21. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**
Membres d'office
André Descôteaux, maire
Michel Bélisle
Nathalie Traversy
Lyne Boisvert, CPA, directrice générale et greffière-trésorière
Citoyens (nes) de la municipalité
Nicole Beaulac
Serge Gauthier
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante et ces nominations sont applicables depuis le 12 décembre 2024.

07. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre différents services dont l'évaluation foncière, les assurances responsabilités, des formations sur différents sujets, des services d'ingénierie, l'assistance juridique, etc. ;

2024-12-394

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités, pour l'année 2025, et de payer la cotisation annuelle, au montant de 3 066,64 \$, incluant les taxes applicables.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC FQM » 02 110 00 951

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

2024-12-395

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières du conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

CALENDRIER 2025
<i>Séances ordinaires du conseil municipal de Pierreville</i>
Mardi 21 janvier 2025 à 19h30
Mardi 11 février 2025 à 19h30
Mardi 11 mars 2025 à 19h30
Mardi 8 avril 2025 à 19h30
Mardi 13 mai 2025 à 19h30
Mardi 10 juin 2025 à 19h30
Mardi 15 juillet 2025 à 19h30
Mardi 19 août 2025 à 19h30
Mardi 9 septembre 2025 à 19h30
Jeudi 2 octobre 2025 à 19h30
Mardi 18 novembre 2025 à 19h30
Mardi 9 décembre 2025 à 19h30

09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME GROUPE TCJ - DOSSIER AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE 2024 – PROBLÉMATIQUE EN MATIÈRE DE RELATION DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de divers dossiers soit l'agrandissement de l'hôtel de ville et la problématique en matière de relation de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 12 novembre 2024 la facture n° 556548 de 3 381,41 \$ taxes incluses pour les services professionnels et débours encourus de la période se terminant le 31 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite facture se détaille ainsi :

M^e Annie Aubé au tarif horaire de 340 \$, pour 7 heures de travail ;

M^e Chloé Goyer au tarif horaire de 330,00 \$ pour 1,7 heures de travail ;

2024-12-396

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 556548 de 3 381,41 \$, taxes comprises à la firme *Groupe TCJ* dans le cadre des travaux d'agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ainsi que la problématique en matière de relation de travail.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Renovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002 et « Service Juridiques » 02 130 00 412

10. AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES À INFOTECH – LOGICIEL SYGEM DE 26 HEURES

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie *Infotech* ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Infotech* offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heures auprès de la compagnie informatique ;

2024-12-397

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 26 heures d'appoint à l'entreprise *Infotech* au coût de 3 736,69 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454

11. ENTENTE DE LOCATION QUADIENT – TIMBREUSE CONTRAT DURÉE DE 5 ANS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler l'entente pour la location de la timbreuse ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée, celle-ci sera pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030, au coût mensuel de 62,50 \$ pour 60 mois ;

2024-12-398

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 62,50 \$ mensuellement à l'entreprise Quadient.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location Machinerie Outillage » 02 130 00 516

12. MRC NICOLET-YAMASKA : PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire formant une entité administrative qui est une

Municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est membre de la MRC Nicolet/Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités- membres paient une quote-part à la MRC Nicolet/Yamaska pour que cette dernière assure un bon fonctionnement et offre des services aux municipalités- membres ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-399

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité de Pierreville à la MRC Nicolet-Yamaska pour l'année financière 2025 au montant de ± 213 894 \$, comparativement à 190 000 \$ pour l'année financière 2024, représentant ainsi une augmentation de 23 894 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part MRC FQM » 02 110 00 951, « Quote-part MRC Législation » 02 110 01 951, « Quote-part MRC Administration » 02 130 00 951, « Quote-part MRC-Fibre optique » 02 130 01 951, « Quote-part MRC- Évaluation & Géomatique » 02 150 00 951, « Quote-part MRC Centre administratif » 02 190 00 951, « Quote-part Rénovation Bâtisse » 02 190 01 951, « Quote-part MRC- Sécurité incendie » 02 220 00 951, « Incendie-Préventionniste MRC » 02 220 02 951, « Quote-part MRC Transport collectif » 02 370 01 951, « Quote-part MRC-Cours d'eau » 02 460 00 951, « Quote-part MRC- Inspection » 02 610 00 951, « Quote-part MRC-Urbanisme » 02 610 01 951, « Quote-part MRC- Géomatique » 02 610 02 951, « Quote-part MRC- Développement local » 02 621 00 951, « Quote-part MRC Développement territoire » 02 621 01 951, « Quote-part MRC Dev. Territoire & touriste » 02 622 00 951, « Quote-part Dev. Culturel » 02 702 90 951,

13. ASPHALTAGE ET CHANGEMENT DE PONCEAUX DANS LE RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – DIMINUTION DU MONTANT RÉSERVÉ DE 400 532,85 \$ POUR L'ANNÉE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réservé la somme de 400 532,85 \$ pour le Règlement 218-2021 relativement aux travaux de réfection et de changement de ponceaux dans le rang Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû affecté la somme de 28 564,82 \$ en 2023 et ce afin de compenser le manque de revenus pour rembourser le paiement de capital et des intérêts du règlement 218-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû affecté la somme de 35 451,56 \$ en 2024 et ce afin de compenser le manque de revenus pour rembourser le paiement de capital et des intérêts du règlement 218-2021;

EN CONSÉQUENCE

2024-12-400

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'affecté la somme de 28 564,82 \$ en 2023 et de 35 564,82 \$ en 2024 et ce afin de diminuer la somme réservée de 400 532,85 \$ ce qui ferait en sorte que la somme réservée serait au montant de 336 403,21 \$ au 31 décembre 2024.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Surplus aff. Rg Haut de la rivière » 59 130 00 011

14. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TIERS IMPARTIAL INC – ANALYSE D’UNE PLAINTE DE HARCÈLEMENT

Considérant qu’une employée avait déposée deux plaintes auprès des élus du Comité des Ressources Humaines le 24 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la même personne a aussi déposée deux plaintes à la CNESST le 27 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité par sa résolution 2024-10-332 a mandaté la firme Le Tiers Impartial inc., représentée par Me Julie Cyr, dans le cadre de l’analyse de recevabilité de ces plaintes reçues, touchant des cas possibles d’harcèlement ;

CONSIDÉRANT les factures reçues le 5 décembre 2405-01 et 2405-102 pour le traitement de ce dossier au montant total de 8 040,20 \$ taxes incluses ;

2024-12-401

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des factures à la firme Le Tiers Impartial inc. pour le travail effectué dans ce dossier au 5 décembre 2024, au montant total de 8 040,20 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnelles – relation de travail » 02 160 00 416

15. MANDAT À LA FIRME JURIDIQUE DE LA MUNICIPALITÉ THERRIEN COUTURE JOLICOEUR S.E.N.C.R.L.– CONCERNANT LA PLAINTÉ DÉPOSÉE À LA CNESST

Cet item est reporté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

16. SÛRETÉ DU QUÉBEC : PAIEMENT POUR L’ANNÉE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec est le corps policier national au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Sûreté du Québec est de maintenir la paix, l’ordre public et la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est desservie par la Sûreté du Québec ;

2024-12-402

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de payer la facture soumise par la Sécurité publique et payable au Ministre des Finances pour l'année financière 2025, au montant de 239 581 \$ et ce, comparativement à 224 000 \$ pour l'année financière 2024, représentant ainsi une augmentation de 15 581 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution SQ » 02 210 00 970

17. OCTROI DE CONTRAT À M. DONALD BOISCLAIR POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN TEMPORAIRE DU RANG DE L'ÎLE POUR L'ANNÉE 2024-2025 SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN SURVENU LE 1^{er} NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'à la suite du glissement de terrain du rang de l'Île, survenu le 1^{er} novembre 2022, la Municipalité a procédé à l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire aux résidences concernées ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour le déneigement 2024-2025 dudit chemin temporaire afin que les citoyens concernés aient accès à leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité M. Donald Boisclair ainsi que M. Luc Lauzière à soumissionner, et ce dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

M. Luc Lauzière 2 500,00 \$ taxes comprises

M. Donald Boisclair 2 200,00 \$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mandater le plus bas soumissionnaire, M. Donald Boisclair, pour la somme de 2 200,00 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-403

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de déneigement 2024-2025 du chemin d'accès temporaire du rang de l'Île à M. Donald Boisclair pour la somme de 2 200,00 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain Rg de l'Île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

18. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE – AUGER DUBORD ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC RELATIVEMENT AU CERTIFICAT DE PIQUETAGE DE LA RUELLE ROUILLARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Auger Dubord, arpenteur-géomètre, afin d'effectuer un plan de propriété pour les lots 5 744 597 et 5 744 018 qui concerne la ruelle Rouillard et ce afin de bien délimiter le terrain qui appartient à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires qui seront facturés incluent une levée de terrain préliminaire, les recherches au registre foncier, l'analyse foncière du secteur à l'étude, la pose de repères d'arpentage, la préparation du certificat de piquetage ainsi que la vérification et le suivi par l'arpenteur géomètre ;

2024-12-404

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de l'arpenteur-géomètre, Auger Dubord pour la réalisation d'un plan de propriété d'une somme de ± 1 149,75 \$ taxes incluses.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels » 02 610 00 411

19. OCTROI DE CONTRAT À FERME F&Y (2013) INC. POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat du fauchage des abords des routes appartenant à la Municipalité prenait fin en août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat de gré à gré, sans procéder à un appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de 18 625,95 \$ taxes incluses, émise le 4 novembre 2024 par *Ferme F&Y (2013) inc.* pour le fauchage de 41,1 kilomètres d'abords de routes en 2025, se détaille comme suit :

PREMIER FAUCHAGE - 4 139,10 \$ taxes incluses

- Fauchage de 41,1 kilomètres ;
- Compte deux passages avec la faucheuse latérale faits avant le 24 juin 2024 ;
- Ajustement du réel kilométrage fauché si nécessaire.

DEUXIÈME FAUCHAGE - 14 486,85 \$ taxes incluses

- Fauchage de 41,1 kilomètres ;
- Compte deux passages avec la faucheuse latérale et deux passages avec la faucheuse télescopique, effectués entre le 15 août 2024 et le 1^{er} septembre 2024 ;
- Ajustement du réel kilométrage fauché si nécessaire.

SURCHARGE DE DIESEL

Le prix est valide jusqu'à concurrence de 1,99 \$ le litre diesel.

De 2,00 \$ à 2,24 \$ du litre, un surplus de 325 \$ sera facturé ;

De 2,25 \$ à 2,49 \$ du litre, un surplus de 650 \$ sera facturé ;

De 2,50 \$ à 2,74 \$ du litre, un surplus de 975 \$ sera facturé.

2024-12-405

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du fauchage des abords des routes de l'année 2025 à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la somme totale de 18 625,95 \$ taxes incluses ;

QU'advenant le cas où le kilométrage fourni par la Municipalité n'est pas exact, le prix sera ajusté en fonction du kilométrage réel fauché.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521

20. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 INC. – RÉPARATION TÊTES DE PUISARD ET PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de réparation de têtes de puisards au coin du pont et en face du dépanneur Sonic ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est au coût de 4 426,54 \$ taxes incluses pour chacun des endroits, soit un total de 8 850,07 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci n'a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l'économie locale ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-406

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de réparation des têtes de puisards au coin du pont et en face du dépanneur Sonic au coût total de 8 850,07 \$ taxes incluses à Groupe 132 Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

21. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. – RÉPARATION D'UNE FUITE D'EAU 106, RG PETIT-BOIS

CONSIDÉRANT QU'une fuite d'eau a été détectée sur la conduite menant à la résidence du 106, rang du Petit-Bois ;

CONSIDÉRANT QUE le tuyau d'alimentation n'avait pas été installé de façon conforme et que la boîte de service n'était pas sur la propriété du citoyen ;

CONDISÉRANT QUE nous avons fait appel à Groupe 132 inc. pour ces travaux au montant de 3 034,19 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'ont pas été effectué conformément à la réglementation dans les années 1980 et que les travaux ont été refait encore non conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-407

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures no 8999 à *Groupe 132 inc.* pour un total de 3 034,19 \$ taxes comprises et que la Municipalité assumera ces coûts.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 320 04 521

22. AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE 132 INC. – NETTOYAGE DE FOSSÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage du fossé le long 42, rang du Petit-Bois ont été nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la réception de la facture 8805 au montant de 1 144,00 \$ taxes incluses ;

2024-12-408

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 8260 de 1 144,00 \$ taxes incluses à l'entreprise *Groupe 132 inc.* ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Pont, ponceaux - fossés » 02 320 01 521

HYGIÈNE DU MILIEU

23. MANDAT D'INGÉNIERIE À TECHNI-CONSULTANT INC. – STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGA) EN EAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville peut obtenir une aide financière majorée du Programme PRIMEAU 2023 dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide majorée est conditionnelle à l'engagement d'élaborer un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau selon les critères établis par le MAMH ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Techni-Consultant Inc. nous propose une offre de service pour élaborer la stratégie de gestion des actifs municipaux en eau ;

2024-12-409

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'entreprise Techni-Consultant Inc au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses pour élaborer la stratégie de gestion des actifs municipaux en eau et ce afin de pouvoir bénéficier de l'aide majorée du programme PRIMEAU.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service Génie » 02 413 00 411

24. MANDAT À LA FIRME PLURITEC LTÉE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET ÉTUDES PRÉPARATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville par la résolution 2023-05-170 mandatait la firme Pluritec dans le projet du balancement hydraulique et des études préparatoires en lien avec des problématiques à l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'étude préparatoire était de 22 890,37 \$ taxes incluses et qu'un montant de 21 745,85 \$ taxes incluses a déjà été acquitté ;

CONSIDÉRANT QU'un montant représentant 5 % reste donc à être acquitter, soit 1 144,52 \$ taxes incluses ;

2024-12-410

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquitter la facture F216840 au montant de 1 144,52 \$ taxes incluses à la firme

Pluritec afin de payer le mandat en entier qui avait été octroyer à cette firme

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services Génie Eau jaune » 02 413 00 411

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME AQUA DATA - RINÇAGE DES BORNES-INCENDIES ET DU RÉSEAU MUNICIPAL D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aqua Data a déposé à la municipalité une offre de service no 24-455 émise le 6 novembre 2024 et qui permettrait l'exécution d'une portion du programme de rinçage unidirectionnel des bornes incendies et du réseau municipal d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire pour la mobilisation-démobilisation ainsi que le temps alloué de 2 techniciens pour une portion du rinçage du réseau était estimé à 3 920,65 \$ taxes incluses soit 22 hres au taux horaire de 155 \$ de l'heure plus les frais d'hébergement si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel est de 4 848,50 \$ taxes incluses, soit 6,5 heures pour la mobilisation-démobilisation, 19 heures pour l'exécution d'une portion du programme de rinçage unidirectionnel et l'hébergement au coût de 304,11 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-411

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Aqua Data afin qu'il exécute une portion du programme de rinçage unidirectionnel pour un montant estimé de 4 848,50 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rinçage Bornes incendies » 02 413 10 444

26. AUTORISATION DE PAIEMENT À CDTEC CALIBRATION INC. - ÉTALONNAGE DU DÉTECTEUR DE GAZ PORTATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François se partagent un détecteur de gaz portatif, les frais d'entretien ainsi que les frais de réparation pour ce dernier sont donc assumés, à parts égales, par la Municipalité et la RIAEP du Bas-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer l'étalonnage du détecteur de gaz portatif pour espace clos tous les ans afin de garantir son efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 6832 de 143,72 \$ taxes comprises, émise le 3 août 2024 par l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* pour l'étalonnage et la certification sur place du détecteur portatif ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-412

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 6182 de 143,72 \$ taxes comprises à l'entreprise *CDTEC Calibration inc.* ;

QUE la somme de 65,62 \$ taxes comprises sera par la suite facturée et payable par la RIAEP du Bas-Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Entretien équipement TEU Pville » 02 414 10 526

27. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. - PROGRAMMATION DE LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE la firme *Techni-Consultant inc.* a émis, en date du 4 mars 2024, l'offre de services professionnels d'une somme de 2 242,01 \$ taxes comprises pour l'accompagnement dans la programmation de la TECQ (année 2024) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels comprend un accompagnement forfaitaire défini de la façon suivante :

- *Planification des rencontres virtuelles avec les intervenants ;*
- *Priorisation des demandes selon les budgets et suivi ;*
- *Compléter la programmation de la TECQ avec les coûts réalisés et priorisés ;*
- *Toutes les révisions (si requises) ;*
- *Préparation de la reddition de comptes finale.*

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-413

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services professionnels d'accompagnement dans la programmation de la TECQ (année 2024) de la firme *Techni-Consultant inc.*, au coût de 2 242,01 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnels (ING) » 02 320 00 411

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR N-D – PROJET PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-185 mandate la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnement dans le projet de la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame incluant le processus de demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 026178 de 359,30 \$, taxes incluses, émise le 5 décembre 2024, par la firme *Techni-Consultant Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-414

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture 02617 de 359,30 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant Inc.* pour les services d'accompagnements pendant la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame – Projet PRIMEAU.

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

29. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ASSISTANCE ANNUELLE 2024 – SERVICE DE PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT QU’au besoin, la Municipalité requiert les services d’assistance professionnelle de la firme *Techni-Consultant inc.* dans le cadre de projets ponctuels ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 02616 de 1 356,71 \$ taxes incluses, émise le 5 décembre 2024 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d’assistance professionnelle ;

2024-12-415

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture 02616 de 1 356,71 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « TECQ E/R TEU Pville » 02 414 10 521

30. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. – ACCOMPAGNEMENT DE L’OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS

CONSIDÉRANT QU’au besoin, la Municipalité requiert les services d’accompagnement professionnelle de la firme *Techni-Consultant inc.* dans le cadre de projets ponctuels et ce afin de venir en aide à l’inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la facture 02638 de 2 827,24 \$ taxes incluses, émise le 5 décembre 2024 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d’accompagnement à l’inspecteur municipal pour l’opérationnel aux étangs ;

2024-12-416

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture 02638 de 2 827,24 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d’accompagnement à l’inspecteur municipal pour l’opérationnel aux étangs.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Honoraires Professionnels TEU Pville » 02 414 10 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

31. OFFICE D’HABITATION NICOLET-YAMASKA – 2^e et 3^e Budget révisé 2024

CONSIDÉRANT QUE l’Office d’habitation Nicolet-Yamaska a déposé, une deuxième et troisième révision budgétaire 2024 de l’organisme ;

2024-12-417

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les deuxième et troisième révision budgétaire 2024 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

32. OCTROI DE CONTRAT À PAYSAGEMENT PRÉCOURT INC. – TONTE DE GAZON SAISON 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Paysagement Précourt inc. pour la tonte de gazon des années 2025-2026-2027 a pris fin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Paysagement Précourt inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre avec Paysagement Précourt inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Paysagement Précourt inc. se lit comme suit pour les trois prochaines années :

- 17 585,43 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025
- 17 585,43 \$ (taxes incluses) pour l'année 2026
- 17 585,43 \$ (taxes incluses) pour l'année 2027

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-418

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer de gré à gré, le contrat pour la tonte de gazon sur le territoire de la Municipalité de Pierreville à Paysagement Précourt inc. au coût mentionné ci-haut ;

QUE le paiement annuel se fera en trois (3) versements, soit en juin, août et octobre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat Pelouse- Rues » 02 320 00 447 « Garage municipal Pelouse » 02 321 00 447 « Contrat Pelouse- TEU ND » 02 414 00 447 « Contrat Pelouse- Étangs » 02 414 10 447 « Contrat Pelouse- Terrain Loisirs ND » 02 701 22 447 « Contrat Pelouse- Loisirs Bord de l'eau » 02 701 41 447 « Contrat Pelouse- Parcs » 02 701 50 447

33. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE - BUDGET 2025

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire supporter le CAB du Lac Saint-Pierre dans ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-419

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelinj

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 000 \$ au Centre d'Action Bénévole du Lac Saint-Pierre pour l'année financière 2025 ;

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2024 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 5 000 \$ sera versée en début d'année financière 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Centre d'action bénévole » 02 701 93 991

34. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille dépose une demande d'aide financière à la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2024 ;

2024-12-420
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 2 000 \$, en guise d'aide financière à l'organisme Le Lien Maison de la famille ;

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2024 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 2 000 \$ sera versée en début d'année financière 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Maison de la famille » 02 701 95 990

35. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2025 - FADOQ CLUB DE PIERREVILLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2024 ;

2024-12-421
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 3 000 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour

l'année 2025, conditionnelle à ce que celle-ci nous présente leurs états financiers ;

QUE l'organisme devra déposer ses états financiers de l'année 2024 afin de recevoir ladite aide financière ;

QUE la somme de 3 000 \$ sera versée en début d'année financière 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ » 02 701 93 990

36. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2025 - MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saint-François dans la continuité de leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes est un endroit qui offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de prévention de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'organisme a été déposé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-422

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un déboursé de 5 000 \$ en guise d'aide financière à l'organisme Maison des jeunes du Bas-Saint-François.

QUE la somme de 5 000 \$ sera versée en début d'année financière 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 96 990

37. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BUDGET 2025 - CERCLE DE FERMÈRES SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac a présenté une demande de soutien financier à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités et le nombre de participants ainsi que ses états financiers 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-423

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un paiement de 250 \$ à titre de soutien financier à l'organisme *Cercle de Fermières Saint-François-du-Lac* ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention- Divers organismes » 02 701 90 990

38. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025 - RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-12-424

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que par cette résolution, la municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire.

**39. EMBAUCHE NOAH BARBEAU – ENTRETIEN PATINOIRE
– secteur Notre-Dame saison 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Noah Barbeau offre ses services pour l'entretien de la patinoire du secteur Notre-Dame pour la saison 2024-2025 pour la somme de ± 1 500 \$;

2024-12-425

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de monsieur Noah Barbeau pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2024-2025 pour la somme de ± 1 500 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Patinoire ND » 02 701 30 145

40. AUTORISATION DE PAIEMENT LES CONSTRUCTIONS SAMMAX INC. – RÉNOVATION BÂTIMENT DE TOILETTE PARC LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-10-320 qui octroi le mandat à l'entrepreneur Les Constructions Sammax inc pour la rénovation des toilettes publiques du Parc Lafrenière pour la somme de 108 498,85 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'une première facture # 2024-57 a été reçue le 1^{er} décembre 2024 de l'entrepreneur qui représente 25 % du degré d'avancement des travaux pour un montant de 27 124,72 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture # 2024-60 a été reçue le 11 décembre 2024 de l'entrepreneur qui représente 50 % du degré d'avancement des travaux pour un montant de 54 249,42 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'une troisième facture # 2024-61 a été aussi reçue le 11 décembre 2024 de l'entrepreneur qui représente le dernier 25 % du coût du projet et ce pour une somme de 27 124,72 \$;

2024-12-426

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la 1^{re} et 2^e factures produites par les Constructions Sammax Inc pour un montant de 81 374,14 \$ taxes comprises ;

QUE le dernier paiement pour la 3^e facture soit effectué lorsque Les Constructions Sammax auront finalisé les travaux de rénovation des toilettes publiques du Parc Lafrenière.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Parc Lafrenière » 03 310 01 007

41. PROJET D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION SOLIDAIRE-GRATUITÉ POUR UN LOCAL POUR DES COURS DE FRANCISATION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) est un organisme à but non lucratif dont la mission est l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans la MRC de Bécancour ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme désire constituer un groupe à Pierreville dans le but d'offrir des cours de francisation ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme nous demande de leur fournir un local gratuitement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Michel Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir
gratuitement un local gratuitement à l'organisme Le Projet d'Accueil et
d'Intégration Solidaire, soit 2 fois par semaine de 18h30 à 21h30 pour
les semaines du 6 janvier au 23 mars 2025.

42. AFFAIRES NOUVELLES

43. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS

- Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024
- Rapport mensuel du mois de novembre pour la récupération,
soit 11,92 tm pour le résidentiel et 4,88 pour le commercial,
pour le compost soit 15,60 tm et pour les déchets 47,14 tm
pour le résidentiel et 26,37 tm pour le commercial

44. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et
messieurs Michel Bélisle et Jonathan Gamelin, ainsi que monsieur le
maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont
assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-12-427

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit
levée à 21h16.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
*Directrice générale/
greffière/trésorière*